

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 MARS 2026

N°2026-03-01

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 18

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, MAYMAT Philippe, MALY Véronique, LORMIERES Philippe, BELDA Laure, LOMBRAIL Sébastien, FORESTIÉ Edouard, CANTALOUBE Julie, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, MONTELS Nathalie, ROUMAGNAC Loïc, SALAT Marie-Morgane, BOURNET Fabien

Absente excusée : 1

CASTANIÉ Alice donne pouvoir à CANTALOUBE Julie

Madame SALAT Marie-Morgane a été élue secrétaire.

Objet : Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire : 0

Dont nombre de bulletins blancs : 0

Et nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

AR Prefecture

082-218201671-20260320-2026_03_01-DE
Reçu le 21/03/2026

A obtenu :

– M. PAILLARES Bernard : 19 voix (dix-neuf voix).

M. PAILLARES Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 21 MARS 2026.

Le Maire,
Bernard PAILLARES

Le secrétaire
Marie-Morgane SALAT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21/03/2026
et publication ou notification
du 21/03/2026



LE MAIRE
Bernard PAILLARÈS

